

Mairie d'Annet-sur-Marne



« AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE »

Enquête publique portant sur la modification du Plan Local d'Urbanisme d'ANNET-SUR-MARNE

Par arrêté N°2024/116 en date du 14/11/2024, Madame le Maire pour le compte de la Mairie d'ANNET-SUR-MARNE, a ordonné la tenue d'une enquête publique du 9 décembre 2024 au 10 janvier 2025 à 17 Heures 15 inclus, pour une durée de 33 jours consécutifs, portant sur le Plan Local d'Urbanisme modifié par délibération du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2023.

Les caractéristiques principales du projet de Plan Local d'Urbanisme sont de pallier les tendances à la densification massive de l'urbanisation très au-delà des objectifs arrêtés au titre du PLU opposable notamment : les notions d'équilibre entre : le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé ; la qualité urbaine, architecturale et paysagère ; les objectifs de 82 logements dans l'enveloppe construite (15 logements par ha) alors que plus de 100 ont déjà été réalisés ; la préservation du tissu bâti ancien constitutif de l'identité du territoire pour lequel le développement futur ne doit pas dégrader l'ambiance urbaine existante.

Par décision du 9/07/2024, le Tribunal administratif de Melun a désigné :

M. Jean-Pierre SPILBAUER, a été désigné commissaire-enquêteur titulaire par Monsieur le premier vice-président du tribunal administratif.

L'enquête publique se déroulera à la mairie d'ANNET-SUR-MARNE du 9 décembre 2024 au 10 janvier 2025 à 17 heures 15 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, à savoir le Lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, le Samedi de 8h30 à 12h00.

Pendant l'enquête publique, chacun pourra prendre connaissance du dossier, notamment le rapport de présentation qui contient les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête, ainsi que l'avis de l'Autorité Environnementale (la MRAe). Chacun pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser par écrit ou par voie électronique au commissaire enquêteur au siège de l'enquête (Mairie d'ANNET-SUR-MARNE ; adresse postale : 38 rue Paul Valentin, 77410 Annet-sur-Marne ; adresse mail : modificationplu@annetsurmarne.fr).

Le dossier d'enquête publique ainsi que les observations du public sont communicables à toute personne à sa demande et à ses frais, auprès des services de la mairie d'ANNET-SUR-MARNE, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci (Mairie d'ANNET-SUR-MARNE ; adresse postale : 38 rue Paul Valentin, 77410 ANNET-SUR-MARNE ; adresse mail : modificationplu@annetsurmarne.fr – identité de la personne auprès de laquelle des informations peuvent être demandées : Mme le Maire).

En outre, le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public en mairie d'ANNET-SUR-MARNE et recevra les observations écrites et orales des habitants et des intéressés les jours et horaires suivants :

- Samedi 14 décembre de 8h45 à 11h45
- Mercredi 18 décembre de 13h30 à 17h15
- Vendredi 10 janvier de 13h30 à 17h15

Il est fortement recommandé de prendre rendez-vous lors des permanences physiques auprès du secrétariat de la mairie par email à la suivante : modificationplu@annetsurmarne.fr ou par téléphone au 01.60.26.02.79.

Une copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête sera déposée en mairie d'Annet-sur-Marne ainsi qu'en Préfecture de Seine-et-Marne, pour y être tenue à la disposition du public pendant un délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

A l'issue de cette enquête publique, le Conseil Municipal approuvera par délibération le Plan Local d'Urbanisme, modifié si nécessaire pour prendre en compte les résultats de l'enquête et les avis des personnes publiques associées et consultées.

Le Maire,
Stéphanie AUZIAS



NE PAS ENLEVER OU RECOUVRIR AVANT LE 11 JANVIER 2025